



# BACC73

ça cartonne !



## RÈGLEMENT PARTICULIER PLANET'BAD 2019

Les 25 et 26 mai 2019

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBAD sous la responsabilité du Juge-Arbitre.

1. Le Juge arbitre sera « **M. Christophe Martin** » du Badminton Club de la Mandallaz.  
Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne-Rhône Alpes et de la fédération française de badminton : N° d'autorisation : **à venir**
2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton ainsi qu'aux pays limitrophes (Suisse et Italie) classés dans les séries **N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12**.  
Tout joueur doit être en règle avec la FFBAD. Les joueurs étrangers doivent être en règle avec leur fédération.
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
4. Tous les joueurs devront, dès leur arrivée, se présenter à la table de pointage pour signaler leur présence.
5. Les joueurs pourront s'inscrire sur 2 tableaux différents : Simple et Double ou bien Mixte et Double.  
Les séries pour les 3 tableaux seront faites en **fonction du CPPH, et seront regroupées de la manière suivante : Série 1, Série 2, Série 3, ...**  
**Le club déterminera le nombre de séries en fonction du nombre de participants.**
6. Le tournoi se déroulera avec une première phase de poule suivie d'une phase à élimination directe. Dans le cas où il n'y aurait que 3,4 ou 5 paire dans un tableau, ce serait une poule unique avec classement.

**7.** La feuille d'inscription avec le règlement (**sans règlement l'inscription ne sera pas prise en compte**) devra obligatoirement nous parvenir avant **le 10 mai 2019**.

Le prix d'une inscription est de : **18€** pour 1 tableau et **20€** pour 2 tableaux.

Seront à rajouter la cotisation FFBAD de **2€** par joueur.

**Le tirage au sort aura lieu le 12 mai 2019.**

**8.** Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail ou autre justificatif désigné recevable par le RGC. Le joueur forfait ou blessé après la date du tirage au sort ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant cinq jours après la compétition à la commission régionale arbitrage.

Adresse : Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton, 37, route du Vercors 38500 St Cassien. Mail : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)

**9.** Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge-Arbitre, selon leur classement par point hebdomadaire (CPPH) à la date du tirage au sort du : **12 mai 2019**.

**10.** Chaque série de simple, mixte et double se composeront de préférence de poules de 4. Il y aura 2 sortants dans toutes les poules de 4 et de 3.

**Le samedi se jouera le simple et le mixte, le dimanche se jouera le double.**

**11.** Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription par mail + droits d'engagements en tenant compte de la date du cachet de la poste)
- joueurs aux points les plus élevés.

**12.** L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. **Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés **jusqu'à 1h d'avance**, et au-delà avec l'accord express des intéressés et du juge-arbitre.

**13.** Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les séries, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

**14.** Le plateau de jeu est uniquement réservé au juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux coachs uniquement entre les sets et à la pause à 11.

Merci de respecter le nombre d'entraîneurs par terrain, 2 par joueur.

**15.** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

**16.** Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

**17.** Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige les volants retenus sont les volants en vente dans la salle, plumes : FZ FORZA S-6000.

**18.** Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, etc.) sera compté comme faute, sauf au service, où il sera jugé faute au troisième service. Le filin touché sera annoncé let dans l'échange et au service.

**19.** Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. **Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.**

**20.** En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à deux tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

Les justificatifs en cas de forfait doivent être envoyés à : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)

**21.** Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.

**22.** Une tenue règlementaire est exigée.

Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec le matériel minimum nécessaire au bon déroulement du match (2 raquettes par joueur, un nombre de volants suffisant et de quoi se désaltérer).

**23.** Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

**24. Dès l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes avant le début du match pour tester les volants, se mettre en tenue et s'échauffer, en sachant que le test des volants devra se faire dès l'arrivée sur le terrain.**

**25. Le temps minimum de repos** auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs **est fixé à 20 min** quelque soit la discipline (le temps de repos est compté à partir du dernier point du match précédent jusqu'au premier du match suivant). **Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e) et celui du juge-arbitre.** Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

**26. Contestations :** seul **le responsable d'un club** pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

**27.** Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

**28.** Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

**29.** L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

**30.** Le nombre de joueurs est limité aux «250» premières inscriptions.

**31.** La compétition se jouera dans le **Gymnase du Sauvay**, Avenue Joseph Fontanet, 73200 Albertville.

**32.** Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce « Planet'Bad 2019» en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

Le Comité organisateur : Jérémie KERSALL  
Axel PEYROUZERE

Le JA : Christophe Martin

